

LA SOCIÉTÉ HARBOUR PARK DEVELOPMENT LIMITED

Question n° 796—Mme MacInnis:

1. Quels sont les noms des directeurs de la *Harbour Park Developments Limited*, qui exerce actuellement son activité à Vancouver?
2. Quel est le loyer au pied carré imposé par le Conseil des ports nationaux à la *Harbour Park Developments Limited* pour sa propriété de Vancouver?
3. Quel est le loyer au pied carré proposé par le Conseil des ports nationaux à la *Four Seasons Hotels Limited* pour sa propriété de Vancouver?
4. Quel est le loyer au pied carré proposé par le Conseil des ports nationaux à la *Harbour Board Developments Limited* pour le lot de grève de la rue Gilford que la ville de Vancouver transfère à la Couronne pour la somme d'un dollar?
5. A quelle distance de la limite du parc Stanley se trouve l'hôtel *Four Seasons*?
6. Est-ce la première fois que le Conseil des ports nationaux loue à bail une propriété à une entreprise privée dont les objectifs sont d'une nature autre que publique ou ne concernent pas l'eau?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Réponse du Conseil des ports nationaux: 1. Directeurs: M. Peter Paul Saunders; M. Andrew E. Saxton; M. Harold S. Foley; M. Graham Russell Dawson; M. William Bruce Laurie.

2. Le bail qui est en vigueur établit le loyer comme il suit: a) jusqu'à 1974: 6c. le pied carré par année; b) de 1974-1999: 16.43 c. le pied carré par année; c) de 1999-2027: au prix calculé selon les formules établies dans le bail; un taux annuel d'au moins 16.43c. le pied carré. d) de 2027-2048: au prix que le Conseil pourra demander le locataire ayant le droit d'en appeler auprès de la cour fédérale (anciennement la cour de l'Échiquier).
3. Selon la demande qui a été faite, *Four Seasons Hotels Limited* serait un sous-locataire et ne serait donc pas requis de payer un loyer à la Commission.
4. La question du loyer est à l'étude.
5. La limite nord-ouest de la propriété du preneur est adjacente au parc Stanley.
6. Non.

LES CONGÉDIEMENTS ET LES RÉEMBAUCHAGES
À AIR CANADA

Question n° 1001—M. Comeau:

1. Jusqu'à maintenant, combien d'employés d'Air Canada ont été mis à pied ou transférés depuis l'adoption du projet de congédiement le mois dernier?
2. Combien d'employés ont déjà été réembauchés ou sont sur le point de l'être?
3. Quelle était l'ancienneté de chaque employé et quel était le délai du préavis donné à chacun?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Selon la direction d'Air Canada: 1, 2 et 3. A Air Canada, comme chez les autres transporteurs aériens ou dans les autres secteurs de l'industrie, la situation de l'emploi est tributaire de l'importance du trafic, des changements d'ordre technologique, des facteurs saisonniers et de diverses natures qui créent des fluctuations dans le volume des affaires. En tout, 355 employés ont été touchés par les récents rajustements du personnel, au nombre desquels 133 qui, affectés à la réservation des passages, avaient été avisés au moment de leur engagement du caractère temporaire qu'aurait leur emploi par suite de la mise en exploitation imminente (vers novembre 1970) d'un ordinateur RESERVEC II; 117 autres travaillaient dans divers aéroports où leurs postes dépen-

daient directement de l'importance du trafic et de l'introduction de méthodes d'exploitation assurant un meilleur rendement: aire de manœuvre, service des bagages, comptoirs, etc. L'ancienneté des membres de ces deux groupes s'étend sur des périodes de six mois à deux ans. Il y avait, au surplus, 59 employés comptant moins de six mois de services et 46 employés à temps partiel dont les postes dépendaient directement de l'importance du trafic. Un préavis de congé de quatorze jours a été notifié aux intéressés et, en outre, une indemnité correspondant à deux semaines de salaire a été allouée aux employés ayant plus de six mois de présence. La direction fait tout son possible pour régler le problème des rajustements d'effectifs d'une façon aussi humaine que la conjoncture le permet. Les personnes congédiées seront rappelées ou se verront offrir un emploi dans un autre poste au fur et à mesure que des vacances de postes se produiront ou qu'un accroissement du trafic justifiera une augmentation d'effectif. A cet égard, 49 personnes ont été réintégrées dans leurs emplois à la date du 4 juin, à titre définitif, et 90 autres à titre temporaire. En outre, deux personnes ont fait l'objet d'une mutation de poste à titre définitif et 19 autres à titre temporaire.

LES BÉNÉFICES RÉALISÉS PAR AIR CANADA

Question n° 1016—M. Comeau:

1. Depuis 1965, quels ont été les profits annuels réalisés par Air Canada?
2. La politique d'Air Canada ou celle du gouvernement ne veut-elle pas que les aéroports qui réalisent des profits compensent pour les aéroports qui n'en réalisent pas et, dans la négative, pour quelle raison?
3. Cette politique ne figurait-elle pas dans la charte originale et, dans l'affirmative, quand l'a-t-on modifiée?
4. a) Combien de vols internationaux la compagnie Air Canada effectue-t-elle, b) combien de ces vols ne sont pas profitables?
5. La compagnie Air Canada a-t-elle l'intention d'abandonner les vols internationaux qui ne sont pas profitables, comme elle l'a fait dans le cas des vols non profitables au Canada?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Selon la Direction d'Air Canada: 1. Les chiffres donnés dans les rapports annuels de la compagnie pour les années en question sont les suivants: 1965, \$3,989,960; 1966, \$2,909,878; 1967, \$3,547,320; 1968, \$8,183,557; 1969, \$1,547,628; 1970, (\$1,072,000).

2. Dans toute grande compagnie aérienne certaines lignes ne peuvent être maintenues que grâce aux bénéfices réalisés sur d'autres, cependant, la politique d'Air Canada est de réduire au maximum le besoin d'une telle compensation et de réaliser des profits raisonnables sur l'ensemble de son exploitation.

3. Non.

4 et 5. Le nombre de ces vols varie. Pour la période de pointe de cet été, on a prévu un total de 662 vols internationaux par semaine. La planification des vols internationaux repose sur la rentabilité globale et non sur la rentabilité d'un service particulier.

LE DÉBLOCAGE DU COURS DU DOLLAR CANADIEN

Question n° 1048—M. McKinley:

De janvier 1970 à février 1971, le gouvernement a-t-il accordé une aide financière à des industries canadiennes à la suite de difficultés causées par le flottement du dollar canadien et, dans l'affirmative, a) quelles sont-elles, b) quelle a été la somme d'une telle aide?